

CONSEIL MUNICIPAL ST PIERRE TOIRAC - COMPTE RENDU

Compte rendu du 26/03/2025

Les présents : L. Maitre, M. Pirastu, F.Tapie, J.C. Cavarroc, B. Rhodes, C Rios
Excusés : A.P Chabot, L Colombet, L Brix, C Tourille

Secrétaire de séance : Laurence MAITRE

Ordre du jour

- 1 - Vote des taxes
- 2 - Vote des subventions
- 3 - Vote du CFU
- 4 - Transfert excédent au Syndicat du Limargue.
- 5 - Orientations budgétaires
- 6 - Divers

1 - Vote des taxes

Plusieurs simulations d'augmentations des taux de taxes sont présentés.
N'ayant pas de retour sur les diverses augmentations de l'État et de la communauté des communes, le débat est ouvert.
Après discussion, il est proposé une augmentation de toutes les taxes (TFB, TFNB, TH) de 1 %.

Cette décision est votée à la majorité.

2 - Vote des subventions

Il est présenté les différentes demandes de subventions reçues.
Sur les demandes, celles de l'ADAR, de la locollective, de l'APE de l'école d'Ambeyrac ont retenue l'attention des membres du conseil.
Les subventions suivantes sont proposées :
- ADAR : 50 euros
- Locollective : 200 euros
- APE école Ambeyrac : 200 euros pour cette année (retard de paiement sur l'an passé)
- Réserve de subvention : 100 euros

Cette décision est adoptée à l'unanimité

3 - Vote du CFU

Les comptes financiers de l'assainissement ont été détaillés.
Il en ressort un excédent total de 28 726,08 € suite aux reports antérieurs.

Ce compte est voté à l'unanimité des votants.

CONSEIL MUNICIPAL ST PIERRE TOIRAC - COMPTE RENDU

Les comptes financiers de la mairie sont présentés et expliqués.
Il en ressort un excédent.

Ce compte est voté à l'unanimité des votants.

4 - Transfert excédent au Syndicat du Limargue.

Le fonctionnement suite au transfert du budget assainissement au syndicat du Limargue est expliqué.

L'excédent budgétaire devant être reversé, il est possible de faire une retenue en justifiant de charges non réparties.

Il est proposé de reversé la somme de 14 000 euros sur le total de l'excédent afin de prendre ne compte les charges d'entretien et administratives qui étaient restées sur le budget communal

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

5 - Orientations budgétaires

En Investissement :

- Maison Lavall à terminer
- Ecrans pour la mairie
- Torche thermique pour brûler les herbes

En Fonctionnement :

- Cheminée de l'ancienne école
- Maintenance du défibrillateur

6 – Divers

Une personne de la Fondation du patrimoine va venir pour le montage d'un dossier de souscription et mécénat pour les travaux de l'Église.

Information sur l'avancement du PLUI

Séance levée à 23h30